



Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle
de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non
lucratif

APPROUVE

Procès-verbal de la réunion CPNE-FP du vendredi 19 avril 2013

Etaient présents :

Collège Employeur UNIFED :

▪ **Titulaires :**

CROIX ROUGE FRANCAISE : Nicolas BENKO et Claire BERARDI (intervenants sur le point XI PSE)
FEGAPEI : Xavier DONDEY, Président, Fabienne SEGUENOT
FEHAP : Gilbert LE PICHON, Marion BIJU
FFCLCC – UNICANCER : Sébastien BOSCH, Florian GODET
SYNEAS : Katia SMOLENSKY

Collège Salarié :

▪ **Titulaires :**

CFDT : Laurent TERME, Président adjoint, Claude DURU
CGT : Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS
CFTC : Patrick EDELIN
FFASS – CFE/ CGC: Jean-Baptiste PLARIER
FO SANTE PRIVE : Marie-France PERROT GUTHEY

▪ **Suppléants :**

CFDT : Philippe BEAUMATIN
FO ACTION SOCIALE : Christian BEAUTIER

UNIFAF - DRED : Estelle BACHER-CHAUVIN, Sofia SAMOUILHAN

Secrétariat administratif et technique : Géraldine ADAM

Etaient excusés :

CROIX ROUGE FRANCAISE : Delphine LE BERRE, Muriel SIMEON (titulaires)
FEHAP : Florence LEDUC (*suppléante*)
SYNEAS : Stéphanie DUVERT (*titulaire*), Dorothée BEDOK (*suppléante*)

FO ACTION SOCIALE : Michel CAPELLETTI (*titulaire*)
FO SANTE PRIVE : Elisabeth CERDAN (*suppléante*)
FFASS – CFE/ CGC: Michel ANDREOZZI (*titulaire*)

CGT : Joëlle LOUSSOUARN-PERRON (suppléante)
CFTC : Pierre HINAULT (*titulaire*)

REUNION PLENIERE DU 19.04.2013

I – PROJET DE COMPTE RENDU CPNE-FP DU 31.01.2013

Les modifications (en gras) suivantes sont apportées au compte-rendu :

Page N°1 :

- L'intitulé « Compte-rendu CPNE du jeudi 31 janvier 2013 » est remplacé par « **Procès verbal de la réunion CPNE-FP du jeudi 31 janvier 2013** ».
- Philippe BEAUMATIN (suppléant CFDT) et Joëlle LOUSSOUARN-PERRON (suppléante CGT) doivent figurer parmi les représentants salariés excusés.

Page N°2 :

A la suite de la déclaration de la CFDT est ajoutée la phrase suivante : « **Le collège salariés escompte aller à terme sur un diplôme d'Etat de niveau IV mais considère nécessaire de revisiter les formations actuelles** »

Des modifications de forme ont été apportées à la page N°3.

Page N°6 :

- A. Etat des lieux des conventions avec les CFA :
- La dernière phrase est modifiée comme suit : « **Les membres** considèrent que les DR CPNE-FP et les CFA ont un rôle à jouer dans la promotion du dispositif auprès des employeurs. »

Page N°10 :

Des modifications sont apportées à la première phrase du cinquième paragraphe : « Ainsi, le scénario 3, **initié par la CPNE-FP et proposé par la DRED convient** davantage à l'esprit initial de la demande. »

Page N°11 :

X-OBSERVATOIRE :

« **Compte-tenu du volume du rapport et de l'ampleur de la réflexion à conduire**, il est convenu de fixer une réunion de groupe de travail paritaire pour échanger sur son contenu et les préconisations. »

II - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

A. Point sur l'activité du secrétariat administratif et technique de la CPNE-FP

✓ **Saisine d'Unifaf sur la prise en charge des heures de travail personnel guidé (TPG)**

Le CERFAH, CFA labellisé par la Branche en région PACA, a demandé la prise en charge financière des heures de Travaux Personnels Guidés dans le cadre de la formation d'infirmier en apprentissage. Unifaf a répondu au CERFAH par courrier du 18 décembre 2012 que ces heures ne pouvaient être prises en charge, notamment du fait des difficultés à attester de leur réalisation effective et indiquait qu'elle saisissait la CPNE-FP de cette question. La CPNE-FP a donc été saisie officiellement sur cette question par UNIFAF par un courrier daté du même jour.

Monsieur DONDEY évoque plusieurs points liés à l'étude de ce dossier :

- Soit les heures du TPG sont assimilées à des heures de formation théorique et juridiquement, elles peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière ; soit elles ne le sont pas et alors elles ne peuvent pas être prises en charge.

A ce titre, la question posée est une question technique relevant des Services Techniques d'UNIFAF et non pas de la CPNE-FP.

Pour le Président de la CPNE-FP, cette situation montre la nécessité d'avoir un échange avec la Direction de l'OPCA ⇒ les aspects politiques concernant l'apprentissage sont de la responsabilité de la CPNE-FP ; les questions techniques comme celle qui a été transmise, sont à traiter par les services techniques de l'OPCA.

- La convention de financement précise qu'Unifaf verse aux CFA une participation aux frais de formation des apprentis sur la base de 12€ par heure de formation théorique dans la limite du référentiel de formation et sous réserve de la justification de ces heures. La convention parle bien de participation aux frais de formation.
- La difficulté d'attester de l'effectivité de ces heures (mode déclaratif)
- L'incidence financière est estimée à 220 000 euros sur la rentrée 2012 sur le seul diplôme d'état d'infirmier.

Sans vouloir s'immiscer dans le fonctionnement des services UNIFAF, puisque la question posée relève de leur compétence, le collège employeurs pense qu'il est nécessaire de maintenir la situation actuelle : pas de prise en charge des heures de TPG.

Le collège salariés exprime ses doutes sur la justification de ces heures en cas de contrôle (doutes partagés par le collège employeurs) et confirme qu'il n'est pas favorable à la prise en charge financière de ces heures de TPG (d'autant plus que cette décision n'impacte pas les ressources, revenus et conditions du salarié/stagiaire infirmier).

Par contre, alertés par les problématiques financières rencontrées par les CFA de la Branche, les membres de la CPNE-FP solliciteront l'OPCA pour que soit reconsidéré le niveau de prise en charge des coûts inhérents à l'apprentissage par l'OPCA lors de la prochaine campagne de labellisation des CFA.

✓ **Courrier du CFA Languedoc Roussillon**

En 2009, la CPNE-FP a répondu favorablement aux demandes du CFA Languedoc Roussillon et du CFA PACAC qui souhaitaient ouvrir des places de kinésithérapeutes en apprentissage. Cependant, ces dérogations étaient accordées de manière « provisoire et exceptionnelle », d'ailleurs, les CFA étaient informés que « la marge de manœuvre de la CPNE-FP est étroitement liée aux capacités de financement de la branche ».

Il s'avère que cette décision n'a pas été reconduite en 2011, les membres de la CPNE-FP n'ayant pas jugé pertinent de conserver cette mesure « dérogatoire », d'autant plus qu'aucun de ces CFA n'avait accueilli d'apprentis kinésithérapeutes sur les années 2008, 2009 et 2010.

Depuis 2011, la CPNE-FP a donc refusé toute demande de prise en charge de diplômes dérogeant à l'accord 2006-01.

Après plusieurs relances faites en 2012 par courrier, le CFA Languedoc Roussillon, dont la demande est aujourd'hui relayée par le Syneas, sollicite un avenant à sa convention de labellisation afin de mettre en place une UFA Kinésithérapeute à la rentrée 2013.

D'un commun accord, les collègues ne donnent pas suite à cette demande de dérogation car ils souhaitent rester dans les termes de la convention de labellisation 2011-2013.

Un débat s'engage sur la nécessité de revoir la liste des diplômes financés dans le cadre du dispositif de l'apprentissage au regard des résultats de l'Enquête emploi 2012. Par ailleurs, les membres de la CPNE-FP s'interrogent sur la fidélisation des apprentis kinésithérapeutes au sein de la Branche privée à but non lucratif et soulignent le fait que les financements accordés par la branche ne doivent pas se substituer aux financements existants (Conseils Régionaux, notamment).

Le Syneas souhaite que dans les futurs accords de branche soit annexée la définition des filières afin de ne pas laisser place aux interprétations.

Pour Monsieur Dondey, ce dossier montre effectivement que lors de la rédaction des accords de Branche, il faut être précis dans l'énumération des formations pouvant faire l'objet d'un financement par la Branche et éviter l'utilisation du terme « emploi médico-technique », dont il est impossible aujourd'hui de donner une définition précise et partagée.

Un courrier sera adressé au CFA Languedoc Roussillon.

✓ **Saisine de l'Institut St Laurent (Région Rhône Alpes) par l'OPCA suite à un contrôle des dossiers de remboursement**

La CPNE-FP a reçu un courrier de l'OPCA qui met en évidence des dysfonctionnements au sein de l'Institut St Laurent à l'occasion d'un contrôle a posteriori. L'Institut St Laurent a adressé en retour un courrier d'intention.

Dans l'attente des éléments probants, la CPNE-FP a pris acte de la volonté de réorganisation de l'Institut St Laurent, toutefois, elle sera d'autant plus vigilante sur les conclusions de ce dossier que l'organisme est référencé sur plusieurs dispositifs spécifiques de Branche.

Un courrier sera adressé à l'Institut Saint Laurent prenant acte des actions correctives engagées et de l'attente d'éléments de preuve attestant d'un retour à un fonctionnement normal de l'organisme de formation, sur la base desquels la CPNE-FP prendra position lors d'une prochaine séance plénière.

✓ **Demande de la DR CPNE-FP Bretagne**

La CPNE-FP donne mandat à la DR CPNE-FP Bretagne pour signer le contrat d'objectifs sectoriels. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

B. Point sur l'activité du Bureau

Ce point n'a pas fait l'objet de commentaire particulier.

III. RETOUR SUR LES JOURNEES INTERREGIONALES

La Présidence paritaire de la CPNE-FP est intervenue lors des 4 journées interrégionales 2013 qui se sont tenues sur quatre sites différents (Lyon, Bordeaux, Le Mans et Paris) entre le 21 et le 28 mars derniers. Ces journées ont notamment été l'occasion pour les 3 instances de la Branche (OPCA, l'Observatoire et la CPNE-FP) de présenter les résultats de l'Enquête emploi 2012 et les suites associées.

Monsieur DONDEY remercie les Présidences de l'OPCA et de l'Observatoire et salue la cohérence du message politique dispensé.

Du fait d'un certain nombre de doubles représentations, il est difficile d'évaluer la présence des représentants DR CPNE-FP.

Monsieur DONDEY fait un retour sur la réunion du 1^{er} mars 2013 entre la CPNE-FP et l'OPCA. Cette rencontre a notamment permis, avant ces réunions interrégionales, de définir avec le Bureau de l'OPCA :

- ✓ la nécessité d'aller vers la définition d'une politique de Branche en Région,
- ✓ le rôle de chacune des deux instances régionales (DR CPNE-FP et DRP UNIFAF) lors de la définition, puis de la mise en œuvre de cette politique de Branche en Région.

IV. DELEGATIONS REGIONALES CPNE-FP

A. Analyse des retours des questionnaires envoyés aux DR CPNE-FP

Géraldine ADAM présente les principaux résultats de l'analyse des retours des questionnaires envoyés aux DR CPNE-FP.

A ce jour, nous avons reçu 21 questionnaires, couvrant 16 régions, soit un taux de participation estimé à 73%.

Outre la présentation des axes de travail et réalisations des DR CPNE-FP, les questionnaires montrent que les principaux freins évoqués concernent :

- Le manque de moyens financiers, humains et matériels ;
- Le manque de temps de préparation et d'échanges au regard des missions dévolues ;
- Un manque d'information sur la feuille de route et les orientations politiques de la Branche ainsi qu'un difficile accès aux données emploi-formation ;
- Un besoin d'éclairage sur l'articulation entre les instances sur les territoires.

Toutes les DR CPNE-FP ont rencontré des partenaires institutionnels mais ont besoin d'avoir une visibilité sur l'articulation entre les instances, notamment sur la question des emplois d'avenir.

Une majorité de DR CPNE-FP ont initié des travaux en collaboration avec les DRP UNIFAF.

Il a été convenu que cette synthèse, après intégration des différentes remarques, soit adressée aux DR CPNE-FP accompagnée d'une présentation des actions que la CPNE-FP se propose d'engager au vu de ces remarques et observations.

B. Propositions de réponses de la CPNE-FP aux remarques et observations des DR CPNE-FP

Suite au bureau de la CPNE-FP du 3 avril, la présidence propose différentes actions afin de répondre aux remarques et observations des DR CPNE-FP.

Monsieur DONDEY précise qu'il s'agit d'actions incombant à la CPNE FP et non pas aux DR CPNE FP.

Madame LECULEE soulève les questions de la distorsion entre les moyens des délégations régionales et leur capacité d'action. Monsieur DONDEY précise que la question des moyens ne relève pas de cette instance.

Les membres de la CPNE-FP estiment nécessaire d'apporter une réponse de facilitation/compensation et s'interrogent sur la manière d'apporter un soutien méthodologique aux DR CPNE-FP notamment via l'élaboration d'outils d'aide à la décision et permettant l'exploitation des données emploi-formation en vue de l'élaboration d'une politique de branche en région.

Les membres de la CPNE-FP soulignent l'importance de la convergence entre un plan national d'action et les plans régionaux d'actions.

Un débat s'engage sur les propositions de réponses apportées aux DR CPNE-FP.

Il est convenu que les éléments proposés par la Présidence viendront alimenter le groupe de travail du 29 avril 2013 et qu'à cette occasion, seront arrêtées les suites pouvant être données par la CPNE-FP aux remarques et observations des Régions.

Monsieur PLARIER pointe une différence entre deux notions :

- la politique régionale de branche
- la politique de branche en région.

Estelle BACHER-CHAUVIN souhaite que l'on clarifie la notion de politique de Branche en région ; en effet, s'agit-il d'orientations nationales à régionaliser ? Est-ce mettre en œuvre des orientations, spécifiques sur ces territoires ?

Après plusieurs échanges, il a été défini ce qui suit :

- a) Nous retenons l'intitulé « politique de Branche en région »
- b) A partir des résultats de l'EE2012, la CPNE-FP définit des orientations nationales de Branche. A partir de ce cadre national, les régions définissent leurs priorités au regard de leurs spécificités.
Ainsi, les orientations restent les mêmes mais les déclinaisons en Région tiennent compte des spécificités territoriales.

Monsieur DONDEY indique qu'il a demandé à Estelle BACHER CHAUVIN de proposer une méthodologie de travail pour les DR CPNE-FP et les DRP UNIFAF, afin de les aider dans la définition des orientations de la Région et la construction du Plan Régional d'Actions qui sera construit en déclinaison de ces Orientations.

Une première présentation de cette méthodologie sera faite lors du groupe de travail du 29 avril 2013.

V – ARTICULATION DR CPNE-FP/DRP UNIFAF

A. Rencontre du 1^{er} mars 2013 entre les Bureaux de la CPNE-FP et de l'OPCA

B. Mise en place d'une politique de Branche en région : outils et méthodes de travail pour les DR CPNE-FP et les DRP Unifaf

Ce point sera traité lors du groupe de travail du 29 avril 2013.

C. Groupe de travail du 29.04.2013

La réunion du 1^{er} mars 2013 entre les Bureaux de l'OPCA et de la CPNE-FP a permis de définir le cadre de la collaboration entre les instances régionales d'une part de la CPNE-FP, d'autre part de l'OPCA (Cf. à ce titre, courrier adressé par les Présidents de la CPNE-FP aux membres du Bureau de l'OPCA, suite à cette rencontre).

La réunion du groupe de travail du 29 avril 2013 aura donc pour objets principaux :

- ✓ la présentation par Estelle BACHER-CHAUVIN d'une méthodologie permettant de définir en Région « Orientations + PRA » ;
- ✓ les propositions formulées par le Bureau de la CPNE-FP pour :
 - renforcer les liens entre CPNE-FP ET DR CPNE-FP,
 - apporter une réponse aux remarques et observations formulées par les DR CPNE-FP (Cf. analyse des questionnaires).

VI – RELATIONS CPNE-FP/DR CPNE-FP

Comme indiqué précédemment, ce point sera traité lors du groupe de travail du 29 avril.

VI I – PROJET DE NOTE D'ORIENTATIONS 2013/2014

Le Bureau a été mandaté pour finaliser la note d'orientations sur la base, notamment, des réponses que nous avons reçues aux questionnaires adressés aux DR CPNE-FP.

La note d'orientations est validée à l'unanimité.

Monsieur DONDEY propose que la CPNE-FP diffuse dès à présent, sa note d'orientations avec dans un deuxième temps, une note explicative, précisant notamment les déclinaisons en Région. Elle sera donc adressée, accompagnée d'un courrier, aux DR CPNE-FP dans les prochains jours.

VIII – POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA CPNE-FP

L'une des orientations retenues pour la période 2013/2014 est de développer la reconnaissance de la CPNE-FP dans le paysage institutionnel, à ce titre, le bureau de la CPNE-FP propose de développer une politique de communication autour de 2 axes :

- la programmation d'actions de communication ;
- l'engagement de relations avec l'ARF (Association des Régions de France).

Ce point sera traité lors du groupe de travail du 29 avril.

IX – RELATION CPNE-FP AVEC L'OFFRE DE FORMATION

A. Projet d'accord cadre CPNE-FP/Offre de formation

Un projet de convention CPNE-FP/Offre de formation a été remis aux membres de la CPNE-FP lors de la réunion de janvier 2013.

Il avait alors été convenu que ce projet de convention soit retravaillé de la façon suivante :

- Un tronc commun.
- Un contenu spécifique avec une convention qui serait signée avec l'UNAFORIS.
- Un contenu spécifique avec une convention qui serait signée avec l'offre de formation sanitaire.

De même, il avait été décidé de distinguer deux documents : la convention elle-même précisant les orientations politiques du partenariat avec l'offre de formation et l'annexe à la convention précisant les actions mises en œuvre pour décliner ces orientations.

L'offre de formation sanitaire représentée par la Croix Rouge Française, la Fehap et UNICANCER est favorable quant à elle à la rédaction d'un document unique.

La CGT propose d'organiser un temps de travail de relecture avant la rencontre avec les acteurs de l'offre de formation. Un groupe de travail CPNE-FP est donc fixé le jeudi 23 mai de 14h à 17h au sein des locaux d'Unifaf.

B. Rencontre Bureau CPNE-FP/Bureau UNAFORIS et offre de formation sanitaire

Il est proposé d'adresser un courrier au Bureau de l'UNAFORIS et des réseaux de formation sanitaire pour solliciter un rendez-vous afin d'échanger sur les orientations du projet de convention.

X – COLLABORATION AVEC LES AUTRES INSTANCES DE LA BRANCHE

A. Mise en place de réunions périodiques

Il a été convenu de solliciter les bureaux de l'OPCA et de l'Observatoire afin de mettre en place des réunions communes au rythme suivant :

- Réunion OPCA/CPNE-FP : rencontres trimestrielles
- Réunion Observatoire/CPNE-FP : rencontres semestrielles

B. Préparation de la réunion avec le Bureau de l'Observatoire le 22 avril

En l'absence de représentants du collège salariés pour la CPNE-FP, la réunion initialement prévue le 22.04 est annulée.

XI – PSE

Un tableau synthétique présentant les éléments des PSE menés par l'association ACODEGE, la Croix rouge Française et Hospitalor a été communiqué aux membres de la CPNE-FP.

PSE CRF

Claire BERARDI, juriste en droit social et Nicolas BENKO, Responsable du pôle formation présentent le PSE de la Croix Rouge Française.

Ils insistent sur le caractère « subi » de ce plan de sauvegarde de l'emploi qui trouve son origine notamment dans la non reconduction de marchés publics, ou l'arrêt de financement suite à une phase d'expérimentation.

Après avoir développé les mesures d'accompagnement mises en places par la Croix Rouge (espace écoute et mobilité, antenne emploi), ils prévoient de mobiliser le Fonds d'Intervention pour financer des formations complémentaires.

Une fois validés par le CCE de la Croix Rouge, les projets seront mis en œuvre et les demandes de financements seront transmises à Unifaf.

PSE Hospitalor et Acodege

Le collège salariés note un décalage entre leurs informations récoltées auprès de leurs mandatés et les informations communiquées à la CPNE-FP.

XII – DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

A. Proposition d'actions à conduire par la CPNE-FP afin de soutenir le DSB-VAE

Comme convenu lors de la plénière du 31 janvier, le Bureau a préparé à partir du plan d'actions établi par les services techniques d'UNIFAF, un document sur les priorités qui seraient à mettre en œuvre par la CPNE-FP pour relancer, voire réformer ce dispositif,

Ce document doit permettre à la CPNE-FP de définir les actions qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Remarque : certaines actions nécessiteraient le concours technique de la DRED ; il faudrait donc que la DRED, au vu de son plan de charge, communique à la Présidence, les périodes où il lui serait possible de travailler sur les actions ci-après :

- ✓ ouvrir le DSB-VAE à d'autres modes de financement,
- ✓ étudier l'opportunité de mettre en place un bilan d'étape professionnel en amont d'une VAE,
- ✓ construire une offre alternative entre le DSB actuel et le congé VAE de 24 heures.

Madame LECULEE aborde la mutation du public bénéficiaire et la difficulté à mobiliser des jurys VAE.

Par ailleurs, on constate une augmentation significative (200 parcours supplémentaires) des parcours DSB VAE. Les nouvelles modalités de financements conjuguées à une remobilisation des SGR Unifaf auprès des Pôles Ressources ont été suivies d'effets.

Suite à plusieurs échanges, il a été convenu que les DR CPNE-FP interviendront sur les missions suivantes :

- contribuer à la promotion du dispositif, en communiquant auprès des partenaires institutionnels, des employeurs et des salariés de la branche ;
- vérifier, en lien avec les DRP UNIFAF, qu'il y ait un pôle ressource qui respecte ses engagements dans chaque région.

Concomitamment, la CPNE-FP travaillera notamment sur les points suivants :

- l'opportunité de diversifier les modes de financement du DSB, en formulant des recommandations éventuelles à la commission paritaire de branche ;
- la réflexion sur une éventuelle offre alternative ;
- la mobilisation des structures de formation et de leurs réseaux en vue d'une mutualisation des pratiques pédagogiques et d'une meilleure maîtrise du dispositif.

Le Syneas évoque la nécessité de protéger ce dispositif, via le dépôt de l'ingénierie du dispositif à l'INPI.

B. Rénovation de la formation de maître d'apprentissage

Le projet vise à mettre en place un module de formation obligatoire et spécifique destiné aux maîtres d'apprentissage d'une durée de 40h pour septembre 2013 qui viendrait compléter la formation de « Tuteur de proximité - les bases ». A l'issue d'un travail qui a réuni la CPNE-FP, les services techniques d'Unifaf et les CFA labellisés de la Branche, trois domaines de compétences ont été identifiés :

- Contexte légal et réglementaire.
- Co-construction du parcours professionnel.
- Accompagnement à la qualification professionnelle.

La CPNE-FP du 31 janvier 2013 a décidé d'associer les CFA au choix des organismes de formation et de confier la mise en œuvre de la formation de maître d'apprentissage rénovée aux CFA, formation qu'ils pourront soit sous-traiter à un organisme de formation labellisé pour la formation de tuteur, soit réaliser eux-mêmes (sous réserve de disposer d'un numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation continue).

Suite à plusieurs échanges avec les services techniques d'Unifaf, une procédure d'appel d'offre en deux temps est proposée :

- 1) La CPNE-FP adresse le cahier des charges de la formation rénovée aux seuls CFA, dans un premier temps, tout en leur proposant, par courrier, de postuler pour être candidat en tant que dispensateur de cette formation. Une date limite leur serait fixée pour répondre à la CPNE-FP (à déterminer).

Les dossiers des CFA candidats pour être opérateur seront instruits par la DRED pour le compte de la CPNE-FP, qui labellisera ensuite les CFA retenus en tant qu'organisme de formation continue, dispensateur de la formation de maître d'apprentissage.

2) Puis, en cas de réponse négative (pour les CFA accueillant moins de 20 apprentis) et pour choisir le deuxième dispensateur de la formation ou les deux OF dispensateurs de la formation (pour les CFA accueillant plus de 20 apprentis par an, selon qu'ils sont candidats ou non à la mise en œuvre de la formation), la CPNE-FP adresse le cahier des charges de la formation rénovée à tous les OF labellisés pour la formation de tuteur. Le courrier d'accompagnement leur précisera qu'ils pourront adresser leur candidature aux CFA de leur région (dont la liste et les coordonnées leur seront communiqués), les CFA étant chargés d'analyser les réponses à l'appel d'offre.

Les CFA analyseront les candidatures à l'aide d'une grille proposée par la DRED (sur la base de critères objectifs).

Compte tenu que la CPNE-FP doit labelliser les organismes de formation, un minimum de contrôle doit être effectué. Ainsi pour s'assurer que :

- l'instruction des dossiers des OF pressentis a été réalisée sur la base des critères objectifs définis par la CPNE-FP,
- le (s) organisme(s) de formation retenu(s) par chaque CFA satisfait ou satisfont aux exigences du cahier des charges,

Il sera demandé à la DRED, d'analyser pour le compte de la CPNE-FP, les candidatures des OF pré sélectionnés par les CFA.

Ce n'est qu'ensuite et sous réserve de l'analyse réalisée par la DRED que la CPNE-FP labellisera les OF retenus à l'issue de la procédure de sélection pour dispenser la formation de maître d'apprentissage.

Les organismes de formation labellisés devront se soumettre à un feed back permettant de suivre la mise en œuvre du dispositif et de faire un retour quantitatif et qualitatif à la CPNE-FP.

La procédure est validée par les membres de la CPNE-FP.

Les services techniques d'Unifaf vont d'une part modifier le cahier des charges conformément à la procédure, (l'un pour les CFA, un autre pour les autres opérateurs), et d'autre part, dresser un calendrier.

C. Rénovation de la formation de moniteur d'atelier

Lors de la dernière réunion plénière, les modalités suivantes avaient été proposées :

Démarrage de l'expérimentation à la rentrée 2013 sur la base du cahier des charges validé par la CPNE-FP et sur 3 territoires : 2 sur un territoire où sont présents l'UNAFORIS et l'AFPA, 1 sur un territoire où est uniquement présente l'AFPA et 1 sur 1 territoire où est uniquement présent l'UNAFORIS.

Un groupe de travail paritaire s'est réuni le 03.04.2013 pour valider les objectifs de la formation de Moniteur d'atelier.

Le cahier des charges et le relevé de conclusions du groupe de travail du 3 avril sont validés en l'état.

Le 03.05.2013 se tiendra un comité de pilotage expérimental réunissant le groupe de travail paritaire et les partenaires institutionnels.

La CPNE-FP est en attente du retour de l'UNAFORIS et de l'AFPA sur le choix des territoires d'expérimentation. Une fois cette sélection effectuée, la CPNE-FP procédera à la diffusion du cahier des charges dans les régions retenues.

La CPNE-FP réaffirme son souhait que les deux opérateurs collaborent.

Une conférence téléphonique réunissant les services techniques Unifaf et le bureau de la CPNE-FP a été fixée le 29 avril à partir de 12h afin de préparer le comité de pilotage.

D. SNQ/MM – GT du 29 avril 2013

Il a été prévu de faire une synthèse de l'étude portant sur le dispositif SNQ/MM dans laquelle seront rédigées des perspectives. Un groupe de travail ad hoc qui se réunira le 29 avril au matin aura donc pour mandat de définir des perspectives à donner suite à cette étude.

Il était prévu que cette étude devait permettre la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014 des modifications/évolutions qui apparaîtraient nécessaires.

Cette échéance ne pourra pas être respectée. Il est donc décidé de reconduire le dispositif en l'état pour une durée de 1 an.

E. Liste des formations prioritaires reconnues par la CPNE-FP

La liste des formations prioritaires a été actualisée suite aux propositions de la réunion plénière du 31 janvier 2013.

Sous réserve des modifications suivantes, la liste actualisée sera diffusée.

- Ajouter DU éligibles au DPC ;
- Sur les thématiques : ajouter « **Autres** diplômes universitaires et interuniversitaires ».

F. DSB VAE Sanitaire – Appel d'offres pour l'île de la réunion

A ce jour, la DRED n'a pas reçu de réponse écrite de la Croix Rouge Française.

Il a été décidé de publier l'appel d'offres et de laisser le soin aux opérateurs concernés de répondre.

XIII – Questions diverses

Compte-rendu

Rédigé par : Géraldine ADAM/ Fabienne SEGUENOT

Date : 26/04/2013

Validé par : Xavier DONDEY

Validé par : Laurent TERME